

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 16 décembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 10 décembre 2024 s'est réuni le Lundi 16 décembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude.

J.29

Création de tarifs Occupation du Domaine Public

Considérant qu'il y a lieu de compléter les tarifs communaux et en particulier ceux qui concerne l'occupation du Domaine Public,

Il est proposé au Conseil Municipal la création de deux tarifs pour :

- L'exploitation d'une surface (terrasse, étalage, etc) associée à un commerce présent dans la halle au tarif de 9€ le m² par mois,
- Un emplacement alimentaire éphémère dans la halle du Marché au tarif de 47€ l'emplacement par jour.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide	de créer deux tarifs concernant l'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une surface (terrasse, étalage, etc) associée à un commerce présent dans la halle au tarif de 9 € le m² par mois et un emplacement alimentaire éphémère dans la halle du Marché au tarif à 47€ l'emplacement par jour.
Autorise	Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Votants : 28 - Abstention : 01 (CALZAVARA Martine) - Exprimés : 27
Contre : 00 Pour : 27 - Dossier adopté à la majorité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 16 décembre 2024

La secrétaire de séance
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 19/12/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 19/12/2024.

La Secrétaire de séance
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

